49e Année - N° 3535. Le N° 0.30 c. PARAIT LE SAMEDI 31 Juillet 1937

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
Basses-Alpes et départements limitrophes ..... 14 francs.
Autres départements ..... 16 francs.
Etranger ..... 25 francs.
On s'abonne dans tous les Bureaux de — Poste —

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Téléphone 1.48. R. C. Sisteron 117. C.-C. P. Marseille 156-36.
Fondateur : A. TURIN. — Directeur : M.-PASCAL LIEUTIER

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus. —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, (2e), et au Bureau du Journal.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 2,15
Réclames, (la ligne) 1,50
Commerciales, (la ligne) 1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées, on traite de gré à gré.

Encore Paul Arène

En Bretagne, on m'a conté, voilà longtemps une singulière coutume. J'ai pris cela pour une galéjade à la celtique, car nulle part l'esprit gaulois ne cesse de fleurer aux lèvres. C'est en tout cas une affirmation symbolique de la race.

Donc quand on porte à l'église un petit Breton, une fois baptême donné, le parrain lui cogne la tête contre le bénitier de granit, si le bénitier se brise, l'enfant promet d'être digne de ses pères. Il aura la cabosse dure, où comme on dit chez nous « sara un bouen testard ».

Je ne pense pas qu'en la vénérable chapelle de La Baume, on ait tenté l'expérience sur mon crâne, lors mal fermé, j'en conserverais quelque trâce en souvenir de ce beau jour de mai si lointain.

Mais, en vérité, ma vénérée mère, tant de fois me qualifia de « testo de diablé », à cause de mon entêtement que j'ai fini bien tard par reconnaitre ce défaut majeur, quitte à le considérer souvent comme une qualité.

Ne soyez donc point surpris que je revienne, sans me lasser, sur Paul Arène, jusqu'à ce que Sisteron lui rende hommage digne de son renom et de celui qu'il vaut, de plus en plus, à notre cigalière cité.

« Un jour, quand M. Paul Arène aura sa légende... », écrivait Anatole France. Il entre grand, très grand dans l'histoire des lettres ce qui vaut mieux.

La légende et qui est une réhabilitation tient dans certaine usurpation des « Lettres de mon Moulin », dont on consume de faire les honneurs à Alphonse Daudet, malgré les témoignages des contemporains les plus avertis, comme Octave Mirbeau, Charles Maurras et maints autres.

Qui a lu la *Chèvre d'Or,* et les *Contes de Paris* et de *Provence,* et *Les Contes de Noël* et *La Gueuse Parfumée* et tout « e enca mai », ne saurait se tromper sûr la supérieure manière de Paul Arène.

Or, il y a des coïncidences étranges. Pendant que paraissait mon modeste article sur « *Friquettes et Friquets, L'Œuvre,* le 21 juillet dernier, en donnant un fort pertinent, de René Ranson sur : « Paul Arène et Paris ». — Il y rappelle que, des ans ont passé, depuis que le Normand Pierre Devaux, réclamait le nom de notre Jean-des-Figues à une rue de Paris. Le Normand, s'y connaissait en conteurs, étant du pays de Flaubert, de Guy de Mautpassant et d'autres de maitrise.

Seulement, Arène ne fut ni député, ni conseiller municipal, ni même académicien et que représente à notre époque, ce chevalier d'antan de la plume, avec le seul titre : d'homme de lettres ?

Que de rues, voire de boulevards en la capitale, sinon de statues obligeant à la question : « Que pouvait être celui-là ? Qu'a-t-il bien pu faire? ». Malin qui répondra? Que d'absurdes glorioles, que de faux piédestaux ?

Non, le mérite n'a guère de poids en un temps où se renient la pensée le dévouement et le talent ! Il faudra bientôt chercher la signification du génie dans un vieux dictionnaire.

Nous ne saurions trop féliciter René Ranson de reprendre la cause de notre Sisteronnais.

Et combien je regrette la négligence à grouper enfin les Amis de Paul Arène. Nous aurions ainsi moyen de faire aboutir une juste requête d'obliger Paris à reconnaissance envers celui qui l'aima, le célèbra, sans oublier jamais sa chère Provence. Il y a du Paris dans toutes les œuvres, dans Jean-des-Figues, la Durance rejoint la Seine, sans trahir le Rhône. Lutèce se décrit, se respire dans *Paris Ingénu,* dans *Les Ogresses,* dans *Friquettes et Friquets* et toujours avec des couleurs méridionales, dans un chant de cigales.

J'aimerais le nom de Paul Arène, à une des rues voisinant le Luxembourg et l'Odéon. Il y a des mathématiciens, des astronomes, des historiens, des architectes, mais sauf le très immortel Racine, guère de poètes et d'écrivains, encore que leurs monuments peuplent le jardin à lui donner aspect de nécropole.

Une suggestion à l'ami Marcel Provence. Pourquoi ne donnerait-on pas à la Citadelle, comme lever de rideau — si l'on peut employer ce terme pour un théâtre de plein air — une des pièces de Arène. *Pierrot héritier,* son début à la scène conviendrait au mieux. Et pourquoi ne serait-il pas joué par des amateurs de Sisteron ? Ils consacreraient quelques soirées d'hiver à cette préparation et arriveraient à conquérir de longs applaudissements.

Pour finir, en incorrigible testard : A quand les amis de Paul Arène? Si, l'on se récuse à Sisteron, je vous promets d'agir à Paris, encore qu'il convienne de situer cette fondation à Canteperdrix.

Emile ROUX-PARASSAC.

Nuit de lumière à Sisteron

A l'occasion de l'Exposition Internationale de Paris 1937, et sous son haut patronage, la Compagnie des Lampes Mazda illumine gracieusement les monuments et sites les plus remarquables de France.

Ces illuminations sont réalisées par 5 convois motorisés circulant jusqu'à fin octobre et disposant chacun d'un groupe électrogène, de batteries de projecteurs et d'un matériel spécialement étudié pour ces éclairages volants.

L'une des caravane du « Tour de France de la Lumière » va prochainement traverser notre région.

Le programme des manifestations arrêté avec les municipalités et les Syndicats d'Initiative, prévoit les illuminations suivantes accompagnées de partitions musicales :

Dimanche 1er Août, Nice, Cascade du Château, à 21 h. 30 ;

Mardi 3 Août, Menton, Eglise St-Michel et Conception, à 21 h. 30 ;

Vendredi 6 Août, Digne, Eglise-cathédrale St-Jérôme, à 21 h. 30 ;

DIMANCHE 8 Août, SISTERON, LA CITADELLE, côté Nord, à 21 h. 30 ;

Mercredi 11 Août, Vizille, Château du connétable de Lesdiguières, à 21 h. 30 ;

Vendredi 13 Août, Uriage, Fêtes de la Lumière dans le Parc, à 21 h. 30 ;

Dimanche 15 Août, Grenoble, place Saint-André, à 21 h. 30.

Souhaitons à la Compagnie des Lampes Mazda tout le succès qu'elle mérite pour cette initiative hardie magnifiant tout à la fois les trésors artistiques du génie français et les merveilles naturelles de notre sol.

Taureaux à Sisteron le 8 Août

A propos de la Ferrade, Jules Charles Roux s'est souvenu d'un texte d'Héliodore, rappelant la victoire que Théagènes remporta sur un taureau

« Ce jeune homme, thessalien d'origine, et par conséquent bon piqueur de bœufs, doit être offert en sacrifice et va recevoir le coup mortel. Un taureau, destiné également au sacrifice, s'échappa, Théagènes prend un baton dans le brasier de l'autel, saute sur un cheval blanc qu'on allait égorger comme lui, et galope vers l'animal, qu'il atteint et saisit par le cou, puis, se laissant glisser de dessus son cheval, il embrasse en joignant les mains, sans le quitter, le taureau qu'il entraine, il lui passe adroitement une jambe entre celles de devant et le force de s'incliner et de frapper le sol de sa tête, enfin il l'abat et le renverse si fortement, que les cornes entrent dans la terre. L'animal se débat vainement avec les jambes. Théagène le tient d'une main et lève l'autre en signe de victoire ».

Millin, de l'Institut, a écrit « Un beau bas relief figure parmi les marbres d'Arundel (Marnora Oxonicasia, pl, II, VIII, LVIII), représente deux circonstances pareilles à celle de Théagènes. Un thessalien galoppe à coté d'un taureau ; le thessalien est sur son cheval ; il saisit par les cornes, le taureau. Plus loin, il le tient renversé sous lui. Ce bas relief a été fait pour représenter la lutte où le renversement des taureaux, qui avait lieu dans le second jour des fêtes appelées *Taurocathapsies,* ou renversement des taureaux, au souvenir des quelles ce monument est consacré. »

Tisehbein (t, II, pl, III) a publié un beau vase grec, représentant trois jeunes thessaliens tenant un taureau par une jambe, par la queue et par les cornes et s'efforcant de le renverser. Mais, dit Millin, ils sont trois, et dans la ferrade, un seul suffit pour jeter le taureau à terre ; il en faut ensuite plusieurs pour l'y retenir ».

Mistral a chanté : Le peuple clame

Li ferre ! li ferre !
Gardian, anas querre
Vosti ficheiroun.

(Les fers, les fers ! — Gardians, allez chercher vos tridents).

Le ferre, le fer. Leu ficheiroun, le trident.

La hampe est en bois de chataigner, d'ordinaire des Cévennes, bois bien résistant et droit. Cette hampe a quinze pieds pour les cavaliers et huit pieds pour les gens à pied. Le fer a trois pointes. La pointe du milieu est plus courte que les deux autres. Ainsi les gardians peuvent-ils piquer la bête sans la blesser trop profondément.

Jules Charles-Roux a noté : « Les piqueurs de taureaux thessaliens devaient avoir une arme à peu près semblable. C'est ce qui les avait fait nommer *taurocento,* d'où est venu le mot centaure ».

Le docteur ès-lettres J. Aurouze (Idées directrices de la Renaissance méridionale) tient de Charloun Rieu, ce trait magnifique du gardian Jacques Servane « Ayant essayé en vain de faire entrer le taureau en le poursuivant à cheval avec son trident, il saute de sa monture, jette son fer derrière lui et saisit les cornes du taureau. Pendant qu'il lutte ainsi, il réfléchit qu'il va déshonorer sa manade, s'il terrasse l'animal, le prenant alors par le cou, il mêt sa tête sur son épaule robuste et le traine à l'étable, aux applaudissements frénétiques de tout le peuple d'Arles ».

Nous verrons le 8, une ferrade superbe à la Citadelle avec deux anoubles qui seront nommés dés lors *lou gavot* et *le Sisteronnais.*

ALBERTET (de Sisteron).

Bérenger de l'Institut, et les Taureaux

Bérenger au XVIIIe siècle nous parle des ferrades et des courses de taureaux : « On voit aussi dans la Camargue des chevaux en troupeaux de 50 à 100. Ils sont petits, lestes, vifs, robustes mais très ombrageux, ce qui les rend peu propres au commerce. On en emploie quelques uns à la charrue, ils servent en troupeaux au battage des blés. Aussi cette opération est bientôt faite dans les terres d'Arles et dans les fermes environnantes où on les appelle. Ces troupeaux de chevaux sont connus sous le nom de *manade de rosses.* Il est certain pourtant qu'ils ne sont *rosses* qu'à la charrue, mais ils ne le sont pas à la selle ». Certes ! bons cavaliers camargots.

Bérenger, auteur des *Soirées Provençales,* naquit à Riez au 18e siécle et fut membre de l'Institut.

Bérenger écrivait de la Camargue: « Les bœufs et les taureaux de la Camargue sont renommés par leur férocité. Ces animaux, paissant en liberté et en troupeaux nombreux, sous la conduite d'un seul gardien, contracteur des habitudes presque sauvages, qui lui rendent difficiles à soumettre au joug, mais l'adresse et l'agilité des habitants de la Camargue parvient en peu de temps à les dompter. On les voit souvent s'exercer à lutter corps à corps contre un taureau furieux, et des femmes, qui ne sont dépourvues ni de grâce, ni de beauté, se livrent elles-mêmes à cet exercice périlleux (Diable ! Diable !). Quelques fois tous les habitants d'un canton se réunissent en grand appareil, pour assister à ces luttes, et pour marquer avec un fer chaud, les jeunes taureaux qui n'ont point encore subi cette opétion. Ces réunions appelées *Ferrades,* sont des fêtes villageoises, semblables aux *roumavagis* ou aux *trins* du reste de la province, et aux *Kermesses* de la Flandre, mais elles ont un caractère particulier, un but d'utilité et une apparence sauvage qui les distingue. »

Ailleurs Bérenger a écrit « On voyait il n'y a pas longtemps dans les Arènes d'Arles, des combats de taureaux sauvages élevées à la Camargue. Il a vu des hommes lutter contre les animaux » puis « les saisir allègrement des deux mains par les cornes, au risque d'être éventrés ». Bérenger y voit des souvenirs des jeux sanglants du cirque, établis par les romains dans les cités fondées par eux.

A. S.

Nous lisons dans le Journal « *Les Ailes* » du 23 Juillet, ce qui suit :

Un chirurgien aérophile

Il y a quelques semaines, deux jeunes pilotes de l'Aéro-Club Bas-Alpin atterrissaient malencontreusement et se blessaient assez sérieusement pour nécessiter les soins immédiats, médicaux et chirurgicaux, d'un excellent « toubib » de la région, le Docteur Jouve. L'accident était moins grave qu'on ne le redoutait. Le pilote Ravel entrait bientôt dans la voie de la guérison et, quatre jours après la bûche, son camarade Claude Blanc se promenait sur le terrain.

Jusque là, rien d'extraordinaire. Mais ce qui vaut d'être signalé, c'est la réunion provoquée par le Docteur Jouve et qui groupa les pilotes et élèves-pilotes de la contrée. Ils étaient une cinquantaine. Le Docteur Jouve les rassura d'abord sur l'état de santé des blessés, puis poursuivit sa petite allocution en tirant les enseignements d'ordre technique et moral de l'accident. Il définit admirablement les risques du vol, de la perte de vitesse en particulier, montra comment l'éviter et conclut par un vibrant appel pour que chacun conserve sa pleine confiance dans l'Aviation:

« Elle aura fait l'éducation de votre volonté, elle aura développé en vous la loyauté, le sang-froid, l'esprit de décision. Ainsi vous aurez acquis les meilleures qualités de l'homme »

Il est assez rare de voir, au lendemain d'un accident, le chirurgien qui a prodigué ses soins aux victimes s'efforcer ainsi de remonter le moral de ceux que cet accident aurait pu décourager.

Il est bon d'ailleurs de préciser que le Docteur Jouve a été, lui-même pendant la guerre, un pilote de valeur et qu'il est aujourd'hui le président de l'Aéro-Club Bas-Alpin. Ce qui explique que le médecin se double, chez lui, d'un précieux propagandiste.

∴

Au risque de paraître ne découvrir qu'après notre confrère parisien *Les Ailes,* grand organe de la presse Aéronautique française, les qualités de clairvoyance, de pondération, de cœur et de dévouement du Président de l'Aéro-Club Bas-Alpin, nous prions M. le Docteur Jouve de trouver ici, l'expression des sentiments admiratifs de ses collaborateurs, de ses élèves et de tous ceux qui suivent, avec intérêt, le développement de l'œuvre aéronautique, à laquelle malgré sa tâche absorbante, il apporte le précieux concours de sa compétence, de son autorité et de son affectueuse persévérance.

© VILLE DE SISTERON

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Adrien Legros à la Citadelle. — M. Adrien Legros, de l'Opéra de Marseille (6e année) et de l'Opéra de Bordeaux qui après le deuxième acte de « Mireille » dut se retirer, terrassé par la fièvre, sera à la ferrade provençale du 8 août. Il chantera en gardian, le grand air des *Filles d'Arles* (de Mireille), une chanson en provençal, le grand air de *Carmen* et la *Coupo Santo*. On saura fêter ce consciencieux artiste qui renversé par le mal le 11 juillet, nous viendra le 8 août avec ses amis les Gardians de la Camargue.

Belle fête provençale en perspective !

De passage. — Dans la matinée de mardi, le Sultan du Maroc Sidi Mohamed ben Youssef a, pour la deuxième fois depuis son avènement sur le trone du Maroc, traversé notre ville avec toute sa suite, venant d'Evian, se rendant à Nice par la route Napoléon. Son passage qui était signalé depuis le matin avait provoqué un rassemblement de curieux stationnant sur la rue Droite. Nos sympathiques gendarmes dont le nombre avait grossi pour la circonstance, étaient postés le long de cette artère pour prévenir tout accident, *surtout l'embouteillage*, et maintenir l'ordre. Les voitures officielles ont fait leur apparition vers midi, celle du Sultan était signalée par un drapeau National et Chérifien ; sa majesté se trouvait seule dans cette voiture. A midi 30, le cortège officiel faisait sa rentrée à Digne où M. Babillot, préfet des Basses-Alpes, et M. le Docteur Romieu, maire de Digne, le recevait et accompagnaient le sultan et sa suite à l'hôtel de l'Hermitage.

Amicale des Mutilés A.C. et V.G. — A l'occasion du payement du premier coupon de la retraite du combattant, il a été versé à la caisse de l'Amicale, par notre dévoué et excellent camarade, membre du conseil d'administration, désireux de conserver l'anonymat, la somme de 100 frs. et par notre camarade Brunel Marcel employé à l'usine de Saint-Auban, la somme de vingt cinq francs.

Les membres du conseil d'administration remercient bien vivement leur collègue ainsi que le camarade Brunel, de leur beau geste.

Champagne d'honneur. — Le comité d'arrondissement de l'Exposition offrira le 8, à minuit 15, Hôtel de la Poste, un champagne d'honneur aux ingénieurs éclairagistes et aux ouvriers électriciens de la «Nuit de Lumière» qui nous aurons donné un régal féérique. Ce sera une manière de fêter ces admirables techniciens d'un grand art moderne.

ON PRIE la personne qui jeudi soir a été vue ramassant un bracelet d'enfant aux quatre coins, de le rapporter à la Boucherie Richaud, contre récompense. La plaque d'identité porte le prénom de «Guy».

Contributions Directes. — Les contribuables sont prévenus que le contrôleur des Contributions Directes se trouvera à la Mairie le 2 août 1937, à 9 heures, pour procéder à la révision annuelle des bases des Contributions foncières, de la contribution mobilière, de la contribution des patentes et des diverses taxes assimilées.

Croix Rouge Française. — Le comité de Sisteron, nous informe que dans la période du premier janvier au 30 juin 1937, les mères qui ont suivis les consultations ont bénéficié de la délivrance de :

Bons de pharmacie pour une somme de 648, 45 ; Layettes pour une somme de 480,90 ; 493 litres de lait pour une somme de 732,30 ; 176 boites lait concentré sucré pour une somme de 268 ; 275 boites farines spéciales pour une somme de 304 ; 14 boites lait sec pour une somme de 84 ; soit pour le semestre premier une dépense de 2517 frs. 65.

En outre 23 personnes ont bénéficié du traitement des rayons violets nécessitant 225 applications.

La sollicitude que nous apportons chaque jour à la population infantille les services rendus par notre installation de rayons violets, en évitant les frais de déplacements et perte de temps à ceux qui en ont besoin, nous vaudra très certainement la bienveillance de chacun en faveur de notre œuvre uniquement sociale.

Pharmacie de Garde. — Demain pharmacie Charpenel, rue de Provence.

AVIS d'un concours pour l'emploi de stagiaire des Contributions Indirectes. — Un concours pour l'emploi de stagiaire des Contributions Indirectes aura lieu les 7 et 8 mars 1938. Le nombre des places mises au concours est fixé à 80. Le registre d'inscription des candidatures sera irrévocablement clos le 10 Novembre 1937.

Les candidats pourront s'adresser pour tous renseignements (conditions d'admission, pièces à fournir, programme, etc..) au Directeur des Contributions Indirectes de leur département (pour le département de la Seine : à Paris, 6 rue du cloître Notre-Dame), pour le Vaucluse et les Basses-Alpes à Avignon, 8 rue de Mons.

AVIS de coupure de courant. — Par suite des travaux entrepris par l'Energie Electrique du Littoral Méditerranéen pour la réfection du poste de distribution communale des Combes en vue de l'installation d'un deuxième transformateur de puissance de 100kw, le courant sera coupé demain dimanche 1er août, de 7 à 11 heures. D'autres coupures de courant sont prévues. Elles seront données par la voie de la presse et à temps voulu.

P. T. T. — L'administration des Postes rappelle les tarifs postaux les plus usuels applicables depuis le 12 juillet dans le régime intérieur et franco-colonial :

Lettres jusqu'à 20 grs.	65 cent.
de 20 à 50 grs.	90 cent.
Cartes postales ordinaires	55 cent.
Cartes postales illustrées :	
avec 5 mots	30 cent.
avec plus de 5 mots	55 cent.
Journaux expédiés par les particuliers	
jusqu'à 60 grs.	10 cent.
de 60 à 75 grs.	15 cent.
Imprimés ordinaires et échantillons	
jusqu'à 20 grs.	20 cent.
de 20 à 50 grs.	25 cent.
Droit de recommandation :	
Lettres, paquets clos, cartes postales	1 fr. 50
Imprimés et échantillons	80 cent.

Radiodiffusion. — Demain le Théâtre Antique d'Orange retentira de la tragédie de Shakespeare : Jules César y sera donné en représentation. A cette occasion M. Marcel Provence diffusera par réseau d'Etat cette belle représentation qui obtiendra un succès bien légitime.

Déclarations de récoltes de blé. — Tous les producteurs de blé, propriétaires exploitant eux-mêmes ou à portion de fruits, fermiers, métayers, colons partiaires, etc.. sont tenus de souscrire à la Mairie avant le 30 Septembre de chaque année, la déclaration de la totalité des blés récoltés y compris les quantités destinées à la consommation familiale des déclarants, celles destinées aux semences et aux autres besoins de l'exploitation et celles qui doivent être remises en paiement de fermages ou de services.

En cas de métayage ou de bail à portion de fruits, le bailleur d'une part et le métayer du colon partiaire d'autre part, souscrivent chacun une déclaration séparée pour la part de récolte qui leur revient.

Les déclarations de récolte pour 1937 sont reçues dès ce jour au Secrétariat de la Mairie.

CITADELLE DE SISTERON
DEMAIN DIMANCHE
FETE POPULAIRE

organisée par le parti communiste avec le concours du comité bas-alpin des sports et loisirs, des amis du front populaire et du théâtre de la Liberté, sous la présidence d'honneur du député Maurice Thorez. —

Le matin à 10 heures, Avenue de la gare, Grande Epreuve Cycliste, sous le patronage de La Pédale Sisteronnaise, réservée aux coureurs locaux.

A 15 heures, à la Citadelle, matinée Artistique : Paul Blanc, baryton Yvonne Bertel, diseuse ; Jean et Milou, dans leurs scènes comiques ; André Cale, chanteur à voix.

LA PAIX CHEZ SOI —«»—

vaudeville comique en 1 acte de Georges Courtelline.

Entr'acte. — Allocution de Charles Gaôu, député du Var, et de Chevalier

MARTYRS POUR la CAUSE

Drame en trois actes de Valvérac. Apothéose, chœurs sociaux.

Entrées 5 frs. ; place de faveur pour les enfants.

A 21 h. — Grand bal populaire, sur la place de la Mairie.

ETAT-CIVIL

Néant.

Avis de Messe

Mademoiselle N. CASTEL informe ses parents, amis et connaissances que la messe anniversaire de sa mère

Mme Vve Marie CASTEL

sera célébrée à Sisteron, le jeudi 5 Août, à 10 heures.

Avis aux chasseurs

MM. les chasseurs sont informés que la chasse est rigoureusement interdite dans les propriétés de M. Emile AILHAUD, sises aux quartiers de Pied d'Hongrie et de Crebassas.

A LOUER

UN APPARTEMENT situé au rez-de chaussée, comprenant 5 pièces sis rue Saunerie No 14. S'adresser chez M. Preyre, négociant, Sisteron.

CONSEIL UTILE

Les personnes qui respirent difficilement éprouvent en été de véritables accès d'oppression lorsque la température devient lourde et orageuse. Aussi leur conseillons-nous un remède peu couteux: la poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Ce précieux médicament dissipe en moins d'une minute les plus violents accès d'asthme, oppression, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites et guérit progressivement. Prix de la boite 5 fr. 25 (impôt compris) dans toutes les pharmacies.

Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie

Nous rappelons que l'Assemblée Générale des Actionnaires de la BANQUE DES ALPES (Ancienne Banque Chabrand et Caillat), réunie le 7 Juillet 1937, avait voté le projet d'apport-fusion de cette Banque à la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE et l'INDUSTRIE.

A son tour, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juillet 1937 de la BANQUE NATIONALE pour le COMMERCE et l'INDUSTRIE, tenue sous la présidence de M. Erik HAGUENIN, Président-Délégué, a adopté, à l'unanimité, en principe, le projet d'apport-fusion ci-dessus.

L'Assemblée Générale, de Vérification, de la BANQUE NATIONALE pour le COMMERCE et l'INDUSTRIE devant constater la réalisation définitive de cette fusion, aura lieu le 30 Juillet 1937.

Les Actionnaires de la BANQUE DES ALPES recevraient donc une action de 500 francs entièrement libérée de la BANQUE NATIONALE pour le COMMERCE et l'INDUSTRIE, contre une action de 500 frs. entièrement libérée de la BANQUE DES ALPES.

Nous ne doutons pas que la BANQUE NATIONALE pour le COMMERCE et l'INDUSTRIE s'attachera à conserver les traditions et les habitudes qui avaient valu à la BANQUE DES ALPES une clientèle si nombreuse et si fidèle.

TRIBUNAL DE DIGNE

Faillite LATIL

Le Greffier du Tribunal avertit les créanciers de la faillite LATIL Emile, marchand de fourrages, à SISTERON, que le syndic a déposé au Greffe, l'état des créances vérifiées.

Tout créancier vérifié ou porté au bilan est admis pendant huit jours à formuler des contredits ou des réclamations au Greffe soit par lui même, soit par mandataire par voie de mention sur l'état.

Le Greffier en chef :
P. MAGNAN.

UN SOULAGEMENT IMMÉDIAT...
des piqûres de moustiques, guêpes, poûtots, etc...
Étendez une petite quantité de crème MOUSTICOL qui vous calmera instantanément la demangeaison et asseptisera la piqûre.
En vente dans toutes les pharmacies.
Dép.: MOUSTICOL, 19, r. Jacob, Paris (6e)
MOUSTICOL

Etudes de Me BOUQUIER et Me CHARLES-ALFRED
avoués à DIGNE
et de Mes BUES et ESMIEU
Notaires à SISTERON

VENTE

par voie de licitation et sur surenchère du sixième

(adjudication fixée au 12 août 1937, à 10 heures du matin au tribunal de Digne)

Montagnes Pastorales

situées à Feissal, commune d'Authon

LE JEUDI DOUZE AOUT mil neuf cent trente sept à DIX heures du matin, il sera procédé à l'audience des criées du Tribunal de DIGNE à l'adjudication du plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles ci-après désignés :

Désignation - Mise à prix

— I —

UN PATURAGE

situé sur le territoire de la commune d'AUTHON, constitué par les parcelles suivantes, faisant partie de la

MONTAGNE de COSTEBELLE

paraissant cadastrées sous les numéros : 257, 258, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547 et 548 de la section B, lieu dit « Coste-Belle », pour une contenance totale d'environ 123 hectares, 13 ares 40 centiares.

— II —

UN DOMAINE RURAL

devenu domaine pastoral, sis sur l'ancien territoire de la commune de FEISSAL, rattaché à la Commune d'AUTHON, composé de bâtiments d'habitation et d'exploitation sols, cours, labours, près, bois, patures et vagues en parcelles tant attenantes que séparées, sises en divers lieux et quartiers.

Ce domaine, dont le centre d'exploitation se trouve dans l'ancien village de FEISSAL, parait figurer au cadastre et plan parcellaire de la manière suivante ;

Numéros : 267, 208, 209, 275, 276, 264, 268, 278, lieu dit «Pré de la Cote» ; 316, 318, 319, 334, 345 « Champ Long » ; 346, 347, 407, 425, 420 « Petit », section A ; 43, 44 « La Barre », section C ; 359, 317, « Champ Long » ; 343, 244, 245, « La Croix » ; 266, 267, 272, 273, « Pré de la Cote » ; 279, 311, 361, 362, 372, 380, 237 « La Croix » ; 257 « Guillese » ; 395, 224, 225, 226, 227, « Sous l'Eglise » ; 235, 230 « Valonne » ; 270, « Pré de la Molle » ; 334, « Peiramont » ; 345, 346, 347, « Jardin Petit » ; 356, 125, 426, 133 « Queirière » ; 183, « La Date » ; 238, 239, 249, 250, 277, 308, 327, 328, 321, 330, 331 p bis, 331 p bis, 332 « La Mère » ; 340, 341, 342, 343, section B ; 344, 357, 373 p, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 101 « La Vallage » ; 268 « Jardin de Noyer » ; 382 « Jardin à la Croix » ; 377 section A ; 121 «Sous l'Eglise » ; 473 « Deffends » section C ; 72, 203, 215, 205, 206, 228, 229, 230, 275, 276, « Les Traverses » ; 247, 248, « La Croix » ; 260, 261 « Pré de Péchier », 271, 274, 281, 293, 294, 295, 322, 409, 415, 439, 428 « Pré de la Cote », section A ; 25 et 104 « Pré de la Cote » section B ; 118 p, 114, 117, p, 119 « Catarin » ; 134, 135, 136, « Pré Counyaon » ; 145, 146, 147 « Champ Varneau » ; 188, 189, 191, 193, 194, 195, 196, 197 « Queirière » 240, 241, 242 « Pré du Rocher » ; 254 255 «La Labrière » ; 288 « Guillenous » ; 289, 290, 291 « Petit Deffends » ; 292, 313 « Les Aires » ; 337, 338, 339, 351, 352, 369, 370 « Jardin de Bertrand » ; 378, 427, 439, 464 « Jardin du Château » ; 465, 465 bis « Pas de Mouton » ; 78, 79, 80, 81 « La Lonne», section A ; 82 « La Lason » ; 89, 91 p, 91 p, 92, 93, 108, 109, 110 111, 115, 116, 117, 118, 119, 120 «Paillière», section C, ; 130 « Chazurl » ; section C ; 20 « Clot du Bois » ; 21, « Burle » ; 28, 29, 30, 31, 32, 33, « Chèze», section D ; 307 « Sur le Chemin de Queirière » ; 191, 192, « Sous Chemin » ; 231, 232, 233, 234, 256, 257, 258, 259, 262, 263, «Les Traverses» ; 282, 283, section B ; 284, 285, 286, 287, « La Longue » ; 298, 299, 410 p, 411 p, 412 p, 413 p, 414 p, 431, 432 p, 433 p, 416 «L'Ertude» ; 366, section B ; 192, 193, 194, 195, 360, 350 p, 350 p, 358, section B ; 129, 130, 131, 132 « Pré Constant» section A ; maison numéro 342 section A.

Lesdites parcelles, d'une contenance totale de 119 hectares, 7 ares, 21 centiares environ.

— III —

UN PATURAGE

situé sur l'ancien territoire de la pcommune de FEISSAL, rattaché à la commune d'AUTHON, composé de diverses parcelles faisant partie de la MONTAGNE DES MONGES paraissant cadastré sous les numéros 1, 2, 7 et 8 de la section A, lieu dit « Jas des Monges », pour une contenance totale d'environ 29 hectares 39 ares 70 centiares.

Mise à Prix du bloc de ces immeubles : Soixante dix sept mille cinq cent quatre vingt quatre francs, ci..... **77.584 fr.**

Procédure

Qualités des parties

Les biens à vendre dépendent des successions de Monsieur Genies Placide PECOUL, en son vivant propriétaire demeurant à FEISSAL, ou il est décédé le trente novembre mil neuf cent seize, et, de celle de Mme Irma Proserpine MASSE, sa veuve, décédée à Salignac le 27 Octobre 1930.

La vente en a été ordonnée par un jugement du Tribunal Civil de Première Instance de Digne en date du vingt six janvier mil neuf cent trente sept enregistré rendu en la cause de;

Monsieur Marcel PECOUL, instituteur, demeurant à MARSEILLE, demandeur, ayant Me BOUQUIER, pour avoué.

D'une part ;

Et:

1) — Monsieur Félix PECOUL, propriétaire, demeurant à FEISSAL ;

2) — Monsieur Placide PECOUL, propriétaire, demeurant à Saint-GENIEZ, défendeurs, ayant également Me BOUQUIER, pour avoué ;

3) — Madame Eugénie Séraphine PECOUL, épouse de Monsieur Louis REYNAUD et ledit Monsieur REYNAUD, demeurant ensemble aux MEES ;

4) — Madame Félicie Victorine PECOUL, épouse de Monsieur Marius Henri BOSSY, demeurant ensemble à Marseille.

5) — Madame Louise Proserpine PECOUL, Veuve de Monsieur Raoul Amédée MEIFFREN, demeurant à SALIGNAC ;

6) — Monsieur Gustave Léon PECOUL, employé de Mairie, demeurant à AIX-EN-PROVENCE ;

7) — Monsieur Léon Célestin PECOUL, demeurant à VILLEFRANCHE ;

8) — Madame Marie Félicie PECOUL, épouse de Monsieur Elzéard Ismaël BLANC, et le dit Monsieur BLANC, demeurant ensemble à CHATEAUFORT ;

Défendeurs, ayant Me CHARLES-ALFRED, pour avoué.

D'autre part.

1o — Adjudication Surenchère

Les immeubles dépendant de l'hoirie PECOUL ont été mis en vente

© VILLE DE SISTERON

Département des Basses-Alpes

Chemin de Grande Communication N° 4 de Gap à Vinon

Commune de CURBANS

Purge d'Hypothèques

— AVIS —

Par acte administratif reçu le 27 Novembre 1936, par M. le Maire de Curbans, à cet effet délégué, enregistré, le propriétaire dénommé dans le tableau ci-après, a cédé pour la déviation du chemin de Grande Communication numéro 4 les parcelles de terrain dont la désignation suit et dont la vente a été stipulée aux conditions suivantes :

N° d'ordre	NOM et PRENOMS des propriétaires	Domicile	Désign. cadastrales section	Désign. cadastrales numéro	Désign. cadastrales lieux dits	NATURE des Terrains	contenance en ares par parcelle	contenance en ares par propriét.	Prix Stipulé par m2	Prix Stipulé par proprié.	Indemnités spéciales Causes d'augmentat.	Indemnités spéciales Montant de l'augmentation	TOTAL par propriétaire
	M. ABEL	CURBANS	C	38	Estachon	Labour	411		2	822	2 amandiers	200	
	REYNAUD Joseph Eugène		C	39	— id —	— id —	512		2	1024			
			C	493	Champ de la demoiselle	— id —	490		2	980			
			C	490	La Condamine	— id —	360		2	720			
			C	510	«	— id —	385		2	770			
			C	511	«	— id —	320		2	640			
			C	509	«	— id —	112		2	224			
										5180			
												200	
									Total :	5180			

Cette publication est faite en conformité des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841, afin que les intéressés puissent, dans la quinzaine de la transcription de l'acte, faire inscrire les privilèges et les hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales. A défaut d'inscription dans ce délai, les immeubles cédés à la commune seront affranchis de tous privilèges de quelque nature qu'ils soient, sans préjudice des droits de femmes, mineurs et interdits, sur le montant de l'indemnité revenant aux vendeurs.

Fait à Digne, le 20 Juillet 1937. Pour copie conforme : Le Chef de Division: signé, illisible. Le Préfet des Basses-Alpes : Signé, E. BABILLOT.

le trois juillet mil neuf cent trente sept, en l'étude de Me BUES, notaire à SISTERON, et par le ministère de Mes BUES et ESMIEU, notaires en cette ville à cet effet commis.

Le bloc des immeubles d'abord exposés en vente séparément a été adjugé au prix de SOIXANTE SIX MILLE CINQ CENTS FRANCS, à Monsieur Léon Célestin PECOUL, distillateur à VILLEFRANCHE-s-RHONE.

Mais suivant acte au greffe du Tribunal Civil de DIGNE, en date du dix juillet mil neuf cent trente sept, enregistré, Monsieur Alphonse POLGE, hôtelier, domicilié et demeurant à VEYNES (Hautes-Alpes), agissant sous la constitution de Me BOUQUIER, avoué, a déclaré surenchérir du sixième en sus du prix principal le montant de cette adjudication et proter la nouvelle mise à prix à SOIXANTE DIX SEPT MILLE CINQ CENTS QUATRE VINGT QUATRE FRANCS.

Cette surenchère a été régulièrement dénoncée aux avoués constitués en la cause et à Monsieur Léon Célestin PECOUL, premier adjudicataire.

Observation

Pour tous renseignements, s'adresser soit à Me BUES, soit à Me ESMIEU, notaires à SISTERON, soit aux Avoués de la cause, soit au Greffe du Tribunal de DIGNE.

Pour extrait :
Signé: Ch. BOUQUIER,
Avoué.

Pour les petits

LAlmanach de LISETTE et celui de PIERROT 1938 sont en vente a la Librairie Lieutier, Sisteron.

Les articles de pêche

sont en vente à la Librairie Lieutier — Sisteron.

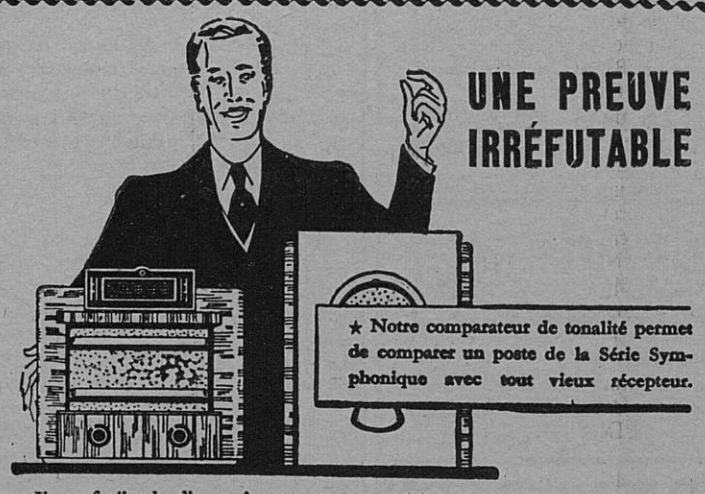

Il est facile de dire qu'un poste est supérieur à tel autre. La difficulté commence dès qu'il s'agit de le prouver. Nous ne nous bornons donc pas à vous affirmer que les postes de la Série Symphonique Philips sont musicalement supérieurs aux vieux récepteurs actuellement en usage. Nous vous en apporterons la preuve tangible, irréfutable... quand vous le voudrez... dès réception du coupon ci-dessous.

COUPON à détacher et à nous adresser :

C. FIASTRE et M. SCALA
Rue de Provence, SISTERON
Téléphone 101.
Station Service
DISTRIBUTEUR OFFICIEL
PHILIPS

Messieurs,
Veuillez faire à mon domicile une démonstration convaincante de la supériorité des postes Philips de la Série Symphonique.
Nom
Adresse

BANQUE DES ALPES
SOCIÉTÉ ANONYME CAPITAL 6 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS
SIÈGE SOCIAL : GAP, 12 RUE CARNOT
Agences :
BRIANÇON - SISTERON - EMBRUN
LARAGNE - SAINT-BONNET - VEYNES
Bureaux Auxiliaires :
Guillestre - L'Argentière - Serres - Seyne-les-Alpes
Toutes opérations de Banques et sur Titres
CHANGE - LOCATION DE COFFRES-FORTS
au siège et dans toutes les agences

BUVEZ L'EAU MINÉRALE...
DE SAINT-PIERRE D'ARGENÇON
Tonique — GARANTIE NATURELLE Exempte de gazéification artificielle — Digestive
Pour tous renseignements écri re à la
Source Minérale de Saint-Pierre d'Argençon (Hautes-Alpes)
En vente à SISTERON, dans toutes les bonnes épiceries.

Grande Fabrique de Meubles

(la seule de la région) Maison fondée en 1904

Si vous êtes soucieux de vos intérêts. Avant d'acheter du meuble consultez LA

MAISON BOURGEON

TÉLÉPHONE 93

55 et 57, rue Droite — SISTERON (Basses-Alpes)

qui seule par ses stocks importants et sa réputation dans toute la région vous donnera satisfaction

© VILLE DE SISTERON

GARAGE MODERNE

C. C. P. Marseille 118-07.
R. C. Sisteron 206.
Téléphones 32 et 64.

François JOURDAN

Avenue de la Gare — SISTERON

Vente — Achats — Echanges
Location — Réparations

Pièces détachées d'origine
Ford — Fiat — Mathis

les plus économiques... les plus élégantes...

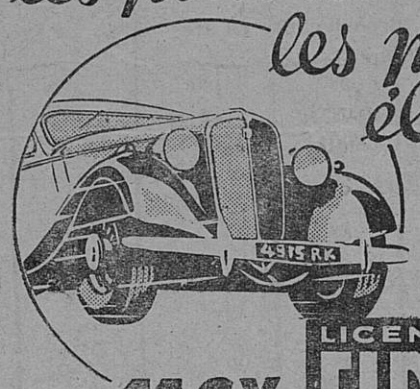

La 11 cv. est une voiture supérieure et, avant tout, économique. Sous le contrôle de l'A. C. F. une conduite intérieure de série a effectué le trajet PARIS-BIARRITZ à une moyenne horaire de 63 Kms 600 avec une consommation de 8 litres 66 aux 100 kms.

LICENCE 11 cv FIAT — SIMCA — 6 cv

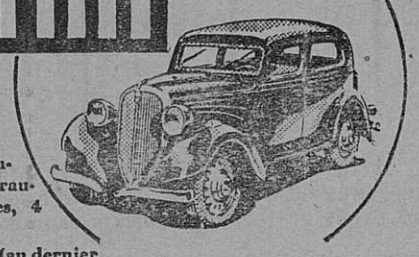

La 6 CV. SIMCA qui reste la meilleure des voitures de cylindrée égale et même supérieure, est dotée de tous les avantages d'une voiture de grande classe : boîte à 4 vitesses (3e silencieuse et synchronisée) freins hydrauliques, amortisseurs hydrauliques, 4 ressorts entiers, etc...

Et c'est aussi la plus économique (au dernier concours du bidon de 5 Litres, une 6 CV. SIMCA a parcouru 122 Kms 961 avec 5 litres de carburant).

Production de la Sté Industrielle de Mécanique et Carrosserie Automobile - Nanterre

Atelier spécial de réparations
Mécaniques - Travaux à façon
Rectification de cylindres

Stock accumulateurs
Accu-Watt
Batteries chargées en magasin

COMMERÇANTS INDUSTRIELS

pour remédier à la crise
faites de la publicité dans

SISTERON-JOURNAL

Pour vendre ou acheter

FONDS DE COMMERCE
IMMEUBLES - VILLAS
PROPRIÉTÉS - TERRAINS ETC

S'adresser en confiance à

l'AGENCE GENERALE des ALPES
R. GIRARD
53. Rue Carnot — GAP
Téléphone 1.10

Société Générale

Pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France
Société Anonyme Fondée en 1864 — Capital : 625 Millions

BUREAU DE SISTERON
Jours de Marchés et Foires
Toutes opérations de Banque et de Bourse
— Avances aux Eleveurs —

R. C. SEINE 64.462

SYPHILIS Guérison assurée par le TREPARGYL seule méthode interne et rectale supprimant toutes piqûres. La boîte : 39f.60. Le traitement complet : 118 fr. *Toutes Pharmacies*, ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

REGLES douloureuses, interrompues, retardées et toutes suppressions pathologiques des époques, rétablies certainement par le LYROL, seule méthode interne et vaginale La boîte : 39f.60. Cure compl. 118 fr. *Toutes Phnies* ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

IMPUISSANCE guérie à tout âge et sans danger par UGYL. Traitement sérieux, le seul de ce genre prescrit par le Corps médical. Le flacon 39f.60 Le trait complet 118 fr. *Toutes Phnies*, ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

BLENNORRAGIE Écoulements, Filaments, Rétrécissements, Prostatite. — Guérison définitive par UGEOL, seule méthode interne et prostatique supprimant toutes interventions douloureuses et dangereuses. La boîte : 39f.60. Le traitement complet : 118 fr. *Toutes Pharmacies*, ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

POUR VENDRE, ACHETER ou LOUER
FONDS DE COMMERCE
APPARTEMENT —
IMMEUBLE, PROPRIETE, VILLA

Adressez-vous à
l'Agence des Alpes
60, Rue Droite — SISTERON
(1er étage)
— Renseignements et inscriptions —
— gratuits —
—«»— ASSURANCES —«»—

Les Articles de pêche
sont en vente à la
Librairie LIEUTIER — SISTERON

---

en vente à la Librairie LIEUTIER.

Que vous tiriez de la Terre profits ou agréments, vous êtes défendu et conseillé par

L'AGRICULTURE NOUVELLE

Ses fameux articles de défense paysanne font autorité depuis cinquante ans

SES PETITS CONSEILS (Réponses à nos lecteurs) vous tirent d'embarras

SES PETITES ANNONCES font vendre ou trouver tout ce que l'on veut

Vous avez besoin de
L'AGRICULTURE NOUVELLE
un peu chaque jour

Voir, dans le numéro de cette semaine, la liste des primes intéressantes offertes aux abonnés pendant quelques jours seulement.

Abonnements : FRANCE ET COLONIES, 26 francs par an
18, rue d'Enghien, PARIS

En vente partout :
LE NUMERO : 60 CENTIMES

Envoi franco d'un spécimen contre 0.60 en timbres

MALADIES de la FEMME

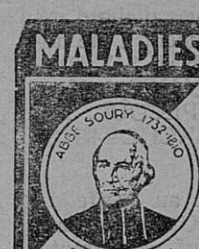

LE FIBROME
Sur 100 femmes, il y en a 90 qui sont atteintes de Tumeurs, Polypes, *Fibromes*, et autres engorgements qui gênent plus ou moins la menstruation et qui expliquent les Hémorragies et les Pertes presque continuelles auxquelles elles sont sujettes.
La femme se préoccupe peu, d'abord, de ces inconvénients, puis, tout à coup, le ventre commence à grossir et les malaises redoublent. *Le Fibrome* se développe peu à peu, il pèse sur les organes intérieurs, occasionne des douleurs au bas-ventre et aux reins. La malade s'affaiblit et des pertes abondantes la forcent à s'aliter presque continuellement.

QUE FAIRE ? A toutes ces malheureuses, il faut bien dire et redire : Faites une cure avec la

JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY

N'hésitez pas car il y va de votre santé, et soyez bien que la
JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY
composée de plantes spécifiques est le remède par excellence contre les Maladies intérieures de la Femme : Métrites, *Fibromes*, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Troubles de la circulation du sang, Accidents du Retour d'Age, Etourdissements, Chaleurs, Vapeurs, Congestions, Varices, Phlébites.
Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'HYGIÉNITINE DES DAMES.
Prix 6 fr. 75 la boîte.
La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

M.13 — Le flacon { Liquide / Pilules } 10 fr. 60

Bien exiger la véritable JOUVENCE DE L'ABBE SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature

AUCUN AUTRE PRODUIT NE PEUT LA REMPLACER

VIEUX JOURNAUX A VENDRE
S'adresser à l'Imprimerie Lieutier, Sisteron.

Pour le prochain tirage de la
LOTERIE NATIONALE
prenez votre chance !

L'Imprimeur-Gérant : M. PASCAL-LIEUTIER, 25, Rue Droite, SISTERON.

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire :

© VILLE DE SISTERON